

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 6 AVRIL à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des Fêtes de Grivesnes, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 29
Membres présents : 23

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne

Messieurs SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, COTTARD Yves, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, CHANTRELLE Brice, HOLLINGUE Rémy, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe

Date de la convocation
31 mars 2021

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, BEAUMONT Joël, VAN OOTEGHEM J. Michel, LESCUREUX André

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames BERTOUX Julia, DAMAY Lydie

Messieurs TOURNIQUET Gautier, DUTILLEUX Olivier, WABLE Vincent

OBJET : Acquisition d'un camion de collecte des déchets ménagers et assimilés

Rapport de Yves COTTARD, Vice-Président Environnement

Compte tenu de la reprise de l'ensemble du service de collecte des déchets ménagers et assimilés en régie à compter du 31 mai 2021,

Vu la nécessité d'acquérir un véhicule de collecte afin d'assurer ce service,

Suite à l'analyse des offres reçues dans le cadre du marché public à procédure adaptée publié au BOAMP sous le n°21-29436,

Sur proposition et avis de la commission Environnement réunie le 31 mars 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. COTTARD n'a pas pris part au vote), le Bureau communautaire :

- Décide de l'acquisition d'un camion de collecte des déchets ménagers d'occasion auprès de la société FAUN ENVIRONNEMENT : Châssis Renault D26 P6X2 BOM 250-320E6-sol – Benne Faun VARIO 522 – Lève-conteneur LEVATOR Vario, équipé des éléments du marché détaillé en annexe, pour un montant de 151 848€ HT soit 182 217,60€ TTC.
- Autorise le Président et le Vice-Président Environnement à signer le contrat et les documents se rapportant avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 09/04/21
Affiché le 09/04/21

Fait et délibéré, le 6 AVRIL 2021
à GRIVESNES

Alain DOVERGNE

Président

